



Le Comité Interentreprises d'Hygiène du Loiret

CIHL



CIHL



Siège

235 rue des Sables de Sary
BP 81020

45774 SARAN Cedex

Antennes/permanences

Baule, Gien, Montargis, Olivet
Pithiviers, Orléans-Chatelet,
Orléans-Chatelliers,
Orléans-Xaintraillles,
St-Jean-de-la-Ruelle

MISSION GÉNÉRALE

Les missions des services de santé au travail, définies dans le code du travail (article L. 4622-2), sont exclusivement préventives et ont pour finalité d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

La stratégie globale de prévention, menée par le **Comité Interentreprises d'Hygiène du Loiret (CIHL)**, repose donc sur 4 missions principales :

- Conduite d'actions en milieu de travail,
- Conseil aux employeurs, aux travailleurs et à leurs représentants,
- Surveillance de l'état de santé des travailleurs via un suivi individuel,
- Participation à la traçabilité des expositions.

ORGANISATION ET COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Le médecin du travail est l'interlocuteur privilégié des entreprises adhérentes, dont il a la charge. Depuis la réforme de 2012, il s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'infirmiers en Santé au Travail, d'Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP), d'une assistante sociale, ...

Le CIHL, de par son agrément, a une compétence géographique et professionnelle pour proposer ses services aux entreprises du Loiret. Il accompagne 13 000 entreprises adhérentes et assure le suivi médical de près de 150 000 salariés. Le CIHL fait partie de l'APST Centre-Val de Loire (Association Régionale en Santé au Travail) qui réunit les 8 Services de Santé au Travail Inter-entreprises (SSTI) de la région.

Dans le domaine de la santé sécurité

CHAMPS D'INTERVENTION



Suivi individuel de l'état de santé des salariés

Évaluation des risques : conseil en santé au travail, maintien dans l'emploi, ergonomie du travail, métrologie psychologie du travail, toxicologie,...



MODES D'INTERVENTION



Suivi médical individuel des salariés :

Visite d'information et de prévention et Suivi individuel renforcé (Visite d'embauche, périodique, reprise, pré-reprise, à la demande du salarié et/ou de l'employeur, occasionnelle...)

Actions en milieu de travail : Visites de lieux de travail, études de postes, identifications et analyses des risques professionnels, fiches d'entreprises, sensibilisations aux risques professionnels, accompagnements au Document Unique, participations aux Commissions santé sécurité et conditions de travail (CSSCT),...



EXEMPLES D'ACTION

Formations Sauveteur Secouristes du Travail et formations Prévention des Risques liés à l'activité physique.

L'équipe médicale détecte un problème de santé qui risque à terme de compromettre le maintien en emploi d'un salarié (qui ne relève pas obligatoirement à ce stade d'une RQTH)...

Elle fait appel à un ergonome du service pour étudier le poste au regard des capacités du salarié et proposer des aménagements facilitateurs.



CONTACTS

Pour le suivi médical : à la demande du salarié, de l'employeur (via le portail adhérent internet, téléphone, courrier, mail) ou du médecin du travail.

Pour la prévention des risques : à la demande du médecin du travail chargé du suivi médical des salariés de la structure adhérente. Sur demande de l'adhérent, après validation du médecin.

Tél. : 02 38 71 89 00
cihl.services@cihl45.com

Pour en savoir plus : www.cihl45.com